



# GROUPE PARTOUCHE

## COMMUNIQUE

### Modification du Plan de Sauvegarde - Fin du contentieux avec Oaktree

Le Tribunal de Commerce de Paris a homologué une modification du plan de sauvegarde de Groupe Partouche, qui a reçu l'approbation unanime des créanciers.

Les principales dispositions sont :

- Remboursement à Financière Partouche de son avance d'actionnaire pour un montant de 20.121.728,89 € ;
- Aménagement de l'autorisation initiale de distribuer des dividendes avancée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, si son Ebitda est d'au moins 75 M€ et sa trésorerie, après distribution, d'au moins 85 M€.

Cette modification de Plan de Sauvegarde permet par ailleurs à notre actionnaire majoritaire Financière Partouche de mettre un terme aux différends qui l'opposaient à OCM Luxembourg (Oaktree).

Concomitamment, les contentieux entre Groupe Partouche et OCM Luxembourg prennent fin.

#### **Prochain rendez-vous :**

#### **Chiffre d'affaires du 4<sup>ème</sup> trimestre: mercredi 14 décembre 2016, après la clôture de la Bourse**

*Fondé en 1973, le Groupe Partouche a su se développer afin de devenir un leader européen dans son secteur d'activité. Coté en Bourse, il exploite des casinos, des hôtels, des restaurants, des centres thermaux et des golfs. Le Groupe exploite 43 casinos et emploie près de 4 500 collaborateurs. Il est reconnu pour ses innovations et ses expérimentations des jeux de demain, ce qui lui permet d'aborder l'avenir avec confiance en visant le renforcement de son leadership et la poursuite de la progression de sa rentabilité. Introduit en bourse en 1995, Groupe Partouche est coté sur Euronext Paris, compartiment B. ISIN : FR0000053548 - Reuters : PARP.PA - Bloomberg : PARP:FP*



#### **INFORMATIONS FINANCIERES**

Groupe Partouche

Tél : 01.47.64.33.45 – Fax : 01.47.64.19.20  
info-finance@partouche.com